

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux dénommé
« BONNE ANNEE »
(Applicable à compter du 21 novembre 2022)**

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « BONNE ANNEE » visés dans les avis correspondants.

**Article 2
Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 3 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 3 euros.

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

| Nombre de lots | Montant du lot | Total |
|----------------------------------|----------------|-------------|
| 3 lots de | 30 000 € | 90 000 € |
| 12 lots de | 1 000 € | 12 000 € |
| 100 lots de | 300 € | 30 000 € |
| 500 lots de | 100 € | 50 000 € |
| 55 000 lots de | 20 € | 1 100 000 € |
| 180 000 lots de | 10 € | 1 800 000 € |
| 349 600 lots de | 5 € | 1 748 000 € |
| 370 000 lots de | 3€ | 1 110 000 € |
| 955 215 lots formant un total de | | 5 940 000 € |

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur un même ticket.

**Article 4
Description du jeu**

4.1 Chaque ticket comporte trois étapes de jeu dénommées « JEU 1 », « JEU 2 » et « JEU BONUS ».

4.2 Première étape de jeu dénommée « JEU 1 »

4.2.1 Le « JEU 1 » est composé de deux zones de jeu à gratter, réparties comme suit :

- Une zone de jeu dénommée « VOS SYMBOLES », représentée par le numéro 20 écrit en chiffres ;

- Une zone de jeu dénommée « SYMBOLES GAGNANTS », représentée par le numéro 23, écrit en chiffres.

4.2.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS SYMBOLES » sont des symboles, avec leur transcription en lettres. Conformément au sous article 4.4, il est également possible de trouver un montant en euros, inscrits en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 3 €, 5 €, 10 €, 20 €, 100 €, 300 €, 1 000 €, à l'exclusion de tout autre montant. Il y a au total 12 symboles ou 11 symboles et un montant en euros à découvrir. Tous les symboles de la zone de jeu « VOS SYMBOLES » sont différents les uns des autres.

4.2.3 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS » sont des symboles avec leur transcription en lettres. Il y a au total 6 symboles à découvrir. Tous les symboles de la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS » sont différents les uns des autres.

Chaque symbole présent dans la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS » est associé à un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 3 €, 5 €, 10 €, 20 €, 100 €, 300 €, 1 000 €, 30 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

4.2.4 Le joueur gratte la zone de jeu « VOS SYMBOLES » et découvre 12 symboles, ou 11 symboles et un montant en euros conformément au sous article 4.2.2.

Il gratte la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS » et découvre 6 symboles et les montants en euros associés, conformément au sous-article 4.2.2.

4.2.5 Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « VOS SYMBOLES », un ou plusieurs symboles identiques à un ou plusieurs symboles de la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS », le ticket est gagnant et il remporte le ou les montants en euros associé(s) au(x) symbole(s) identique(s) découvert(s).

4.2.6 Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.3 **Deuxième étape de jeu dénommée « JEU 2 »**

4.3.1 Le « JEU 2 » est composé d'une zone de jeu à gratter, représentée par quatre ballons de baudruche sur lesquels sont apposés des points d'interrogation.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu correspondent à des années inscrites en chiffres. Chaque année est associée à un montant en euros, inscrits en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 3 €, 5 €, 10 €, 20 €, 100 €, 300 €, 1 000 €, 30 000 €, à l'exclusion de tout autre montant. Les années seront toutes différentes, excepté pour l'année gagnante « 2023 » qui peut apparaître deux fois.

Il y a au total 4 années à découvrir.

4.3.2 Le joueur gratte la zone de jeu et découvre 4 années ainsi que leurs montants en euros, conformément au sous article 4.3.1.

- 4.3.3 Si le joueur découvre, dans la zone de jeu, une ou plusieurs fois l'année 2023, le ticket est gagnant et il remporte le ou les montant(s) associé(s) à cette année conformément au sous article 4.3.1
- 4.3.4 Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.
- 4.4 **Troisième étape de jeu dénommée « JEU BONUS »**
- 4.4.1 Le « JEU BONUS » comporte une unique étape de jeu.
- 4.4.2 Si le joueur a obtenu un montant en euros avec sa transcription en lettres sous la couche grattable de zone « VOS SYMBOLES » lors du « JEU 1 », conformément au sous article 4.2.1, il remporte ce montant.
- 4.4.3 Le « JEU BONUS » est perdant dans tous les autres cas.
- 4.5 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.6 Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 13 septembre 2022,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI